

« Des esclaves entendus de leurs maîtres » ?

L'origine de l'inégalité dans quelques théories économiques contemporaines

Claire Pignol

Université Paris I - PHARE

« On ne peut pas demander quelle est la source de l'inégalité naturelle, parce que la réponse se trouverait énoncée dans la simple définition du mot. On peut encore moins chercher s'il n'y aurait point quelque liaison essentielle entre les deux inégalités [naturelle et sociale] ; car ce serait demander, en d'autres termes, si ceux qui commandent valent nécessairement mieux que ceux qui obéissent, et si la force du corps ou de l'esprit, la sagesse ou la vertu, se trouvent toujours dans les mêmes individus, en proportion de la puissance, ou de la richesse : question bonne peut-être à agiter entre des esclaves entendus de leurs maîtres, mais qui ne convient pas à des hommes raisonnables et libres, qui cherchent la vérité. »¹

Introduction

Depuis ses premières formulations au XVIII^e siècle jusqu'à ses développements les plus récents, la théorie économique s'interroge sur les inégalités. Souvent soupçonnés d'être, sinon les zéloteurs d'une inégalité nécessaire à l'accumulation et à la croissance, du moins ses observateurs résignés, les économistes pourtant ont consacré une grande partie de leurs travaux à identifier et mesurer les inégalités, à établir leur origine, à proposer des moyens de les réduire voire de les supprimer. Dans leur grande majorité, les économistes sont des hérauts de l'égalité. Comment cette exigence s'accommode-t-elle des inégalités que le développement économique n'a su réduire et a parfois même accrues ? On pourrait sans doute répondre en invoquant l'histoire économique des trente dernières années, la crise et le chômage qui toujours ont pour effet de repousser à un avenir incertain les objectifs d'égalisation des richesses et de dégrader immédiatement la situation des plus fragiles. Cela est vrai mais insuffisant : parmi les causes de la cécité ou de l'impuissance des économistes, l'une tient aux représentations qu'ils se sont donnés, depuis plus de cent ans, de l'origine des inégalités. On assiste depuis la fin du XIX^e siècle au développement d'une pensée économique qui porte toujours plus haut l'objectif d'égalité tout en s'assurant que rien dans cet objectif ne remettra en cause l'organisation économique de nos sociétés. Cette pensée, qui prend volontiers en compte les déterminismes énoncés par la sociologie, naturalise l'inégalité en ce sens très particulier qu'elle y est le résultat des aléas de la nature ou des déterminismes sociaux qui nous font naître et vivre bien ou mal

¹ J.J. Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité entre les hommes*, *Œuvres Complètes*, tome III, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p.131.

dotés. Mais elle n'y est jamais associée à un mode particulier d'organisation économique, comme l'énonçaient Rousseau, Marx ou même les économistes classiques, pour lesquels, qu'on l'accepte ou le dénonce, l'inégalité des économies de marché résulte de leur mode d'organisation des activités productives. Paradoxalement, les représentations de l'origine de l'inégalité dans les théories économiques contemporaines conjuguent les exigences les plus rigoureuses dans la définition de l'égalité avec l'aveuglement le plus obstiné sur la relation entre inégalités économiques et organisation sociale. C'est ce paradoxe, qui nourrit l'impuissance des critiques adressées au libéralisme, que l'on se propose ici d'exposer.

Justice économique et égalité

La justice est politique et juridique avant d'être économique. L'égalité affirmée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, reprise dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, est d'abord une égalité politique et juridique. Si l'affirmation de l'égalité « en droit et en devoirs » de tous les hommes apparaît dès l'article premier de chacune des déclarations, l'égalité économique y est proclamée en des termes moins impérieux : l'article 6 de la déclaration de 1789 précise que « tous les citoyens, étant égaux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». C'est dire là que les distinctions ne sont pas inconcevables, ainsi que l'énonçait déjà d'ailleurs la suite de l'article premier : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », ce qui tout au moins admet l'existence de distinctions.

Commençons donc par dire que l'égalité en matière économique est à la fois un mot d'ordre largement partagé et l'une des notions économiques les plus ambiguës. On suivra donc Sen² pour dire qu'au-delà de la grande variété des conceptions de la justice sociale, chacune revendique un postulat égalitariste attaché à une variable particulière. Toutes veulent l'égalité, chacune en fait porter l'exigence sur un attribut particulier de l'agent. Ainsi le constat d'inégalité diffère-t-il selon que l'on considère l'une ou l'autre de ces variables que sont le statut, le revenu, la fortune, le bien-être. Car l'égalité des agents pour une variable ne coïncide pas forcément avec l'égalité pour une autre : les mêmes droits ne conduisent pas aux mêmes revenus, les mêmes revenus au même bien-être. Le constat de l'inégalité dépend donc de la définition de la richesse des agents : faut-il y inclure le temps libre ? Probablement, car de deux agents disposant du même revenu, on inclinera volontiers à juger plus avantageux celui qui dispose de plus de loisir. Mais comment évaluer cet avantage ? L'individu bien portant dispose-t-il de plus de ressources pour jouir des richesses du monde que le malade ? Certainement mais, à nouveau, comment évaluer ces différences, quel rôle leur faire jouer dans l'analyse des causes de l'inégalité, dans l'énoncé des moyens de sa résorption ? Sans répondre ici à ces questions, l'on se bornera à souligner deux éléments : d'abord, la définition et la mesure de l'égalité supposent toujours le choix d'une ou de plusieurs variables et, dans ce dernier cas, le choix d'une pondération des variables. Ensuite, les différentes conceptions de la justice en économie se distinguent moins par le choix plus ou moins prononcé de l'égalité mais par celui de la variable à égaliser. Les principales de ces conceptions promeuvent l'égalité des droits,

² A. Sen, « Egalité de quoi ? », *Repenser l'inégalité*, Seuil, 2000.

l'égalité du bien-être ou l'égalité des ressources. Il faut d'abord établir leurs relations, leurs présupposés communs, leurs points de divergence.

L'économie marchande, Eden de l'égalité des droits

L'égalité attribuée aux agents économiques dans l'accès aux institutions économiques est peut-être l'un des rares principes sur lequel s'accordent tous les économistes. De même que l'égalité politique accorde à chacun les mêmes droits à participer à la vie politique, l'égalité économique apparaît, *a minima*, comme une égalité de statut des agents qui, tous, peuvent accéder librement au marché, aux professions ou à la propriété. C'est sans doute la caractéristique des économies de marché que de reposer sur un tel principe d'égalité des droits économiques, ainsi que l'énonce Marx dans le chapitre du *Capital* pourtant consacré à la démonstration de l'exploitation :

La sphère de la circulation des marchandises, où s'accomplissent l'achat et la vente de la force de travail, est en réalité un véritable Eden des droits naturels de l'homme et du citoyen. Ce qui y règne seul, c'est Liberté, Egalité, Propriété et Bentham. *Liberté !* Car ni l'acheteur ni le vendeur d'une marchandise n'agissent par contrainte. *Egalité !* Car ils n'entrent en rapport l'un avec l'autre qu'à titre de possesseurs de marchandises, et ils échangent équivalent contre équivalent³.

L'égalité y est celle des offreurs de marchandises, tous autorisés à échanger des biens de même valeur. Nul n'est empêché arbitrairement de participer aux échanges, les conditions d'échanges sont les mêmes pour tous et nul ne s'enrichit ni ne s'appauvrit dans ces échanges d'équivalents.

Le ton bien sûr est ironique et l'on sait que liberté et égalité formelles dissimulent pour Marx contraintes et inégalités réelles. Les salariés dépourvus de toute richesse sont contraints d'offrir leur force de travail et, bien que leur échange se fasse « équivalent contre équivalent », de consentir « librement » à l'expropriation du produit de leur travail. Mais l'ironie ne suffit pas et c'est l'une des grandes difficultés de Marx que de démontrer l'exploitation compatible avec l'égalité qui préside à l'échange d'équivalents.

Un slogan méritocratique : égalité des conditions, inégalités des positions

La fin du XIX^e siècle voit en économie la substitution d'une nouvelle théorie de la valeur, dans laquelle la question de la justice, c'est-à-dire de l'égalité et de l'exploitation, se pose en des termes différents. Walras est l'un des auteurs de cette nouvelle approche, celui qui sans doute aura l'influence la plus déterminante sur l'évolution de la théorie économique. Or lorsqu'il établit son économie politique pure, il l'associe à une économie sociale aujourd'hui souvent oubliée mais qui, souterrainement, imprègne nos propres conceptions.

Il s'agit d'abord pour lui de concilier égalité et inégalité en établissant à la fois « l'égalité des conditions » et « l'inégalité des positions ». Si Walras se veut le porte-parole des

³ K. Marx, *Le Capital*, Œuvres, tome I, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », p. 725-726.

« prolétaires » – en un sens toutefois bien différent de celui qu’emploie Marx – dans leur revendication de justice et d’égalité, ce n’est pas pour lui incompatible avec l’inégalité, au contraire : « je demande si l’inégalité n’a pas ses droits, et si c’est une chose moins opposée à la justice, alors que j’ai été toute ma vie un producteur actif et économe, qu’on me réduise, sur mes vieux jours, au niveau de consommation d’un fainéant ou d’un dissipateur »⁴. Autrement dit, l’inégalité n’est pas injuste lorsqu’elle résulte des choix librement consentis de chacun. Si l’on imposait, pour égaliser les richesses de chacun, de transférer une partie des ressources de ceux qui ont travaillé et épargné vers ceux qui ont préféré être « fainéants et dissipateurs, cela ne serait pas conforme à la justice. Lui opposer que l’agent peut n’avoir pas choisi d’être actif ou économe n’y change rien. Quand bien même les agents sont victimes de leurs propres choix, quand bien même leur situation ne résulte pas de choix, secourir le malade incapable de subvenir à ses besoins relève non de la justice mais de la charité, laquelle est une belle vertu individuelle mais n’est pas la justice et ne saurait être imposée à chacun. Le prolétaire de Walras ne demande pas la charité mais la justice : son dû, ni plus ni moins.

La vie économique est ici conçue comme une course sociale dans laquelle les plus actifs et les plus économes arrivent les premiers. La justice exige que tous les concurrents partent sur la même ligne : l’égalité impose une organisation des marchés où tous les échanges de biens identiques ont lieu au même prix, où ce prix ne dépend pas de l’habileté plus ou moins grande des agents à faire valoir leurs avantages et à organiser le marché en leur faveur. Elle requiert que l’Etat fournisse gratuitement à tous les services publics, parmi lesquels l’école publique gratuite et obligatoire. Mais elle n’implique pour Walras aucune égalisation des revenus ou des ressources. Il oppose nettement les principes qui doivent régir l’organisation de la société à ceux du « partage fraternel » qui organisait la vie du collègue de Caen où il était pensionnaire :

tous les jours, au goûter de quatre heures, nous étions une trentaine de pensionnaires assis autour d’une table du petit réfectoire, ayant chacun un morceau de pain sec fourni par l’économat. Quelques-uns d’entre nous, tantôt les uns, tantôt les autres, avaient reçu des pots de provision de leur famille. Tous les autres leur envoyaient leur morceau de pain, et ils le retournaient garni de beurre ou de confitures. Cela était de règle et se faisait à charge de revanche, mais sans compter, en Normandie, terre de droit strict ! Ces usages doivent être encouragés chez les enfants et se perpétuer chez les jeunes gens et les grandes personnes dans bien des cas. Mais, enfin, la société n’est pas un pique-nique ; et des concessions acceptables comme une politesse, quand elles sont volontaires, devraient être repoussées comme une humiliation si elles étaient imposées par la loi. Je ne sais pourquoi on suppose assez volontiers le peuple prêt à profiter de toutes les faveurs. Pour moi, quand je parle en son nom, ma devise est toujours la même : “tout notre dû, rien de moins, rien de plus”⁵.

L’égalité des conditions, c’est la possibilité offerte à chacun de produire, de consommer, d’échanger, de donner même, ses confitures. Mais ce n’est ni la fraternité ni la charité qui, elles, exigent une consommation partagée des richesses.

Le mouvement vers l’égalité : égalité des ressources ou du bien-être

⁴ L. Walras, « Théorie générale de la société », *Etudes d’Economie Sociale*, Economica, 1990, p.139.

⁵ L. Walras, « Théorie de la propriété », *Etudes d’économie sociale*, Economica, 1990, p.182-184.

Le succès considérable tout au long du XX^e siècle et encore aujourd'hui de l'économie politique pure de Walras s'est accompagné d'un oubli presque complet de l'économie sociale dans laquelle il énonçait ces principes de justice. Peu d'économistes, aujourd'hui et depuis longtemps, se proclament héritiers de sa théorie de la justice. C'est pourtant dans les catégories de Walras, même si c'est contre ses conclusions, que se sont développées les principales conceptions de la justice en économie, conceptions qui ont voulu dépasser les obstacles qu'avait mis Walras à la promotion de l'égalité.

Quels sont ces obstacles ? Tout d'abord, et sans doute est-ce l'argument essentiel, la nécessité de ne pas confondre inégalités et différences. L'égalité comprise comme identité des caractéristiques des individus serait à la fois totalitaire et impraticable : nous différons les uns des autres, tant dans nos ressources que dans nos désirs. Nous ne pouvons ni ne souhaitons être identiques. La revendication d'égalité doit aller de pair avec la reconnaissance des différences. Si, de deux agents économiques disposant des mêmes ressources, l'un choisit de consommer un bien davantage que l'autre, cela n'exprime qu'une différence de goût. Si de même, de deux agents disposant d'un temps identique et d'une même habileté au travail, l'un choisit de paresser pour consommer peu quand l'autre travaille pour jouir des fruits de ce travail, cela n'indique aucune inégalité mais seulement des dispositions différentes à la consommation de bien ou de loisir. L'égalisation des revenus monétaires se trouve ici disqualifiée parce que les revenus monétaires ne sont qu'une part de la richesse des agents : le temps libre en est une autre, dont il serait injuste de ne pas tenir compte. On aurait tort de lire dans cet argument une condamnation morale du paresseux. L'argument est moralement neutre mais indique seulement que disposer de loisir au lieu d'un revenu peut être un choix rationnel, un emploi de la richesse certes aussi défendable mais également aussi plaisant qu'un autre, et que ce choix, s'il en est un, n'exige aucune compensation ou indemnisation.

Au-delà de ce premier obstacle, deux autres sont relatifs à la liberté et à l'efficacité. D'une part, l'égalisation des richesses à travers une redistribution des propriétés imposée aux agents s'exerce à l'encontre du libre usage par chacun de sa propriété. Egaliser les richesses, c'est ôter à l'un le produit de son travail ou de son épargne. Pour Walras, cela ne saurait être imposé car, s'il « est certain que le riche doit venir en aide au pauvre, toute la question est de savoir qui, de celui qui aide ou de celui qui est aidé, fixera la mesure dans laquelle cette aide est fournie. Pour appeler les choses par leur nom, c'est, dans le premier cas, la fraternité qui s'exerce et, dans le second, l'injustice qui se donne carrière »⁶. Cet argument de Walras est proche de ceux des libertariens qui aujourd'hui mettent au premier plan la liberté. Il est toutefois volontiers contourné par la plupart des économistes contemporains, pour qui la liberté tient essentiellement à la possibilité des choix marchands et n'exclut en aucune manière les redistributions imposées par la puissance publique.

Le second obstacle à l'égalisation tient au caractère contre-productif de la redistribution, qui découragerait l'effort productif et nuirait finalement à tous. L'égalité entrerait en conflit avec l'efficacité : c'est depuis Mandeville un argument récurrent du libéralisme que de décrire l'enfer de la pénurie résultant des bonnes intentions que constitue la modération du luxe. Toutefois, par des voies peut-être surprenantes du point

⁶ L. Walras, « Le problème fiscal », *Etudes d'économie sociale*, Economica, 1990, p.405.

de vue de l'histoire de la pensée libérale, cet argument perd une grande part de sa portée dans la théorie économique contemporaine qui sépare les questions de l'efficacité productive et marchande d'une part, de la répartition d'autre part. Les termes dans lesquels les économistes conçoivent les questions d'efficacité et de justice aujourd'hui permettent de ne pas les voir comme contradictoires.

Ainsi la question de la redistribution, c'est-à-dire de l'égalité comme égalisation des richesses, se pose-t-elle à nouveaux frais dans la théorie économique du XX^e siècle. Les économistes contemporains, à quelques exceptions près – Hayek ou les libertariens – ont développé dans le prolongement même de la théorie économique walrassienne des conceptions de la justice beaucoup plus partageuses que celles de Walras. L'intervention de l'Etat y est admise, requise même, pour égaliser la richesse des individus. Il faut bien sûr préciser ce que l'on entend par richesse, et l'on peut de cette définition distinguer grossièrement deux conceptions de la justice : la première identifie la richesse aux ressources des agents, la seconde à leur bien-être. Mais au-delà de ces différences, on observe une conception commune de l'origine des inégalités.

Observons pour commencer les approches qui retiennent comme condition de justice l'égalité des ressources⁷. Proche de l'approche de Rawls mais beaucoup plus radicale dans le partage des biens auquel elle conduit, elle est développée par des économistes qui inscrivent leur réflexion dans la continuité de la théorie économique la plus standard, la plus libérale pense-t-on souvent. Libérale, elle l'est certainement dans l'analyse qu'elle fait du marché et de ses mérites. Mais elle l'est fort peu dans sa conception de la propriété et des redistributions qui peuvent s'opérer. Il s'agit de conjuguer la volonté de permettre aux individus de choisir librement selon leurs goûts avec le désir de compenser les inégalités, naturelles ou héritées, lorsque celles-ci ne résultent pas d'un choix. Le principe en est le suivant : chaque agent est défini par des goûts et des ressources. Ses goûts peuvent lui faire préférer par exemple le tabac à l'eau minérale, le loisir à la consommation de biens, la consommation immédiate à la consommation future. Ces goûts ne peuvent donner lieu à aucune compensation : celui dont la faible retraite s'explique par des choix volontaires antérieurs ne peut rien exiger. Les ressources de chacun incluent les biens qui peuvent lui être légués ainsi que les biens internes, c'est-à-dire un temps et une capacité de travail. Le principe consiste à égaliser les ressources dont disposent les agents puis à laisser chacun choisir ce qui leur convient à ses goûts.

Cette analyse permet de séparer la question des choix sur le marché – et de l'efficacité qui leur est associée – de celle de la redistribution : tant que l'organisation marchande n'est pas remise en cause, la théorie économique supposée être la plus libérale accepte et même plaide la cause d'une redistribution radicale des propriétés. Cette redistribution peut même comprendre un dédommagement des individus dont le temps de travail serait moins productif que les autres : si, quelles qu'en soient les raisons, ma productivité est moindre que la vôtre, c'est une inégalité de ressources que je n'ai pas choisie, et peut-être est-il juste que j'en sois dédommée par des transferts de revenus. Les différences de productivité ou de « talents » des individus, loin de justifier l'inégalité des ressources, appellent ici, au contraire, une intervention étatique.

⁷ Les théories économiques dites de l'équité s'inscrivent dans cette approche, avec par exemple Hal Varian.

À cela, les économistes qui, dans la tradition utilitariste, promeuvent l'égalité du bien-être, ajoutent que les individus ne sont pas inégaux seulement dans leurs capacités productives mais aussi dans leurs aptitudes à transformer leurs ressources en bien-être. S'il faut plus de richesse à un infirme qu'à un bien-portant pour jouir d'un bonheur égal, il importe de compenser ces inégales aptitudes en donnant davantage à ceux qui ont une plus grande difficulté à convertir les ressources en bonheur.

Bien sûr, se pose la question de savoir si les inégales aptitudes à la production ou à la consommation des richesses ne sont pas feintes et si nul ne dissimule une réelle préférence pour le loisir derrière une prétendue faible productivité. Il ne s'agit pas de tout compenser : on distingue efforts et circonstances et, considérant que ce qui relève des circonstances imposées aux agents doit être compensé, on ne compense pas ce qui relève des efforts et des choix de chacun. Mais au-delà de ce soupçon, ces deux conceptions ont ceci de commun qu'elles sont considérablement partageuses. Toute différence d'aptitude, si elle n'est pas l'expression d'un choix libre de l'agent, doit être compensée. Il semble qu'au moins dans le principe, la pensée du marché soit ici réconciliée avec le slogan qui, pour Marx, caractérisera « la phase supérieure de la société communiste » : « de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins »⁸.

Naturalisation des inégalités ?

Et pourtant, l'origine de l'inégalité dans ces analyses est considérablement naturalisée. De quoi résulte-t-elle ? D'aptitudes inégales des agents à la production ou à la consommation. L'origine de ces inégalités d'aptitudes peut être naturelle ou sociale : ma faible productivité peut s'expliquer par des dispositions biologiques ou par des déterminismes sociaux qui, mettons, m'ont dotée d'un capital culturel ou social moindre que le vôtre. Mais ce qui n'est pas ici questionné, c'est la relation entre les inégalités sociales et le mode d'organisation des activités économiques. Le pauvre y est toujours un handicapé, un malchanceux, un mal doté victime de la nature ou des circonstances sociales. La question de la justice se pose comme celle de la compensation des handicaps.

Or cette conception de l'origine de l'inégalité n'a rien d'évident, y compris dans la pensée économique. Non seulement Marx mais les économistes classiques qui le précédaient, Smith et Ricardo par exemple, ne considéraient pas que les rémunérations des individus, salaires ou profit, reflètent leurs talents ni que les différences de rémunérations expriment des différences de productivité. La notion marxiste d'exploitation exprimait bien sûr l'idée d'un travail non payé, de revenus sans relation avec la contribution de chacun à la richesse commune. Le prolétaire n'est pas malchanceux, il est exploité. Mais avant lui, les classiques déjà, quoique libéraux, concevaient la formation des revenus différemment de l'établissement des prix. Le salaire chez eux n'est pas le prix du travail de la même manière que le prix des pommes. Les lois qui gouvernent la répartition de la richesse, à l'inverse de celles qui déterminent la valeur des biens, dépendent des normes historiques de consommation socialement acceptables et des

⁸ K.Marx, *Critique du programme du parti ouvrier allemand*, *Œuvres*, tome I, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », p.1420.

rapports de force dans les conflits du travail davantage que des aptitudes et de la productivité.

Pourquoi invoquer cette tradition de la pensée économique aujourd'hui souvent négligée, sinon oubliée ? Pour faire apparaître que la critique du libéralisme souvent fait fausse route en admettant ses prémisses dans le mouvement même par lequel elle pense le contester. Se faire l'avocat des pauvres en invoquant leur malchance sociale ou – ce qui revient au même d'un point de vue économique – le poids des déterminismes dans la construction des aptitudes de chacun, en exigeant la prise en charge collective des causes et des conséquences de ces déterminismes, cela sans doute est très légitime. Mais cela peut aussi dissimuler que les inégalités reflètent tout autre chose que des différences d'aptitudes, que leur origine relève de l'organisation même des activités économiques, que leur réduction ou leur suppression peut menacer le principe même de l'organisation marchande des activités productives. Et si plus personne n'espère une révolution, n' imagine une organisation alternative des activités économiques, il ne reste plus qu'à observer, impuissant, que le mouvement qui fait aller la pensée économique vers une revendication toujours plus forte d'égalité ne peut s'accompagner de la construction d'une société plus égalitaire : non par manque de volonté politique, mais parce que les mécanismes de l'inégalité sont trop profondément attachés à nos économies pour que le principe de l'égalité suffise à s'imposer. Notre échec à réduire les inégalités serait alors autant la cause que le résultat de ces discours, égalitaristes dans leurs objectifs mais bien proches pourtant des propos « d'esclaves entendus de leurs maîtres » que Rousseau écartait dès les premières pages du *Discours sur l'origine de l'inégalité*.